

# RAPPORT DU COMITÉ D'APPEL AU SÉNAT ACADÉMIQUE

du 1 juillet 2012 au 30 juin 2013

○○○ ○○○ ○○○ ○○○ ○○○ ○○○ ○○○ ○○○ ○○○

## **Attributions**

Le Comité d'appel :

- examine et tranche tout grief présenté par une étudiante ou un étudiant qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant aux études.
- examine et tranche tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de tout étudiant ou étudiante.

## **Membres qui ont siégé au Comité pendant l'année**

<u>NOM</u>	<u>QUALITÉ</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
*Adégbidi, Hector Guy	Professeur suppléant, membre du Sénat	2011 08 – 2013 04
*Allain, Éric	Étudiant, membre du Sénat	2012 05 – 2013 04
*Bernier, Paul	Professeur, membre du Sénat	2011 08 – 2013 08
Bourque, Charles, <u>président suppléant</u>	Personne choisie à l'extérieure de l'Université	2012 03 – 2014 03
* Bourque, Paul-Émile	Doyen, membre du Sénat	2012 08 – 2013 08
Cormier, Valmond, secrétaire	Responsable du service des dossiers	D'office
* Gravel, Katherine	Étudiante, membre du Sénat	2012 05 – 2013 04
Ouellette, Jean-Guy, <u>président</u>	Personne choisie à l'extérieure de l'Université	2011 11 – 2013 11
Robichaud, Edgar	Vice-recteur adjoint à l'enseignement	D'office
* avec droit de vote		

## **Résumé des rencontres**

Deux griefs ont été soumis au Comité pendant la dernière année.

### **le 29 août 2012**

Une étudiante conteste que la Faculté de droit ait refusé son admission au *Juris Doctor* (pour titulaire de la licence en droit civil).

Le Comité soutient que les règlements généraux de l'Université et les règlements particuliers de la Faculté de droit ont été respectés et maintient donc le refus de l'admission de l'étudiante.

### **le 24 septembre 2012**

Une étudiante conteste les annulations de sa bourse d'échange culturel ainsi son stage en mobilité internationale.

Étant donné le non-respect d'échéances, les infractions aux Règlements universitaires, les difficultés de l'étudiante à se conformer aux directives ainsi que les relations tendues entre l'étudiante et le personnel des différents services des universités (U. de Moncton et l'université d'accueil), le Comité d'appel maintient les décisions d'annuler la participation de l'étudiante au programme d'échange international ainsi que la résiliation de la bourse.

Valmond Cormier, secrétaire  
28 juin 2013